Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 022-200069391-20260505-2026_052_DELIB-DE

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 5 MAI 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE CINQ MAI, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR, SOUS LA PRÉSIDENCE DE THIERRY ANDRIEUX.
Date de la convocation : 29 avril 2026

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Membres du Bureau : Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Stéphane de SALLIER DUPIN, Gwenaëlle AOUTIN, Jérémy ALLAIN, Isabelle RONNÉ-GUÉHO, Jean-Luc GUYMARD, Rosalie LE BOËDEC, Serge GUINARD, Véronique DELAÎTRE, Jean-Luc COUËLLAN, France LE DOUARIN, Christophe ROBIN, Anne HERVÉ, Benoît DESPRES, Caroline MORICE, Brice LE DOLEDEC, Yves RUFFET, Yvonnick GOUAULT, Nicolas BESREST.

Yvon BERHAULT, Paulette BEUREL, Marie-Sergine BÉZARD, Pierre-Alexis BLEVIN, Philippe BOSCHER, Jérémy BOULARD, Gilles BOURRÉ, David BULROT, Myriam CARIMALO, Christelle CARRO (*Suppléante de Daniel COMMAULT, absent*), Guy CORBEL, Jean-François CORDON, Nadège FRANÇAIS, Julie GAUDIN, Vanessa GERTSCH, Jean-Luc GOUYETTE, Alain GUILLOT, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, Guy HEURTAULT, Laurent JOSSET (*Suppléant de Catherine DREZET, absente)*, Loïc LANDIN, Marine LE BOUEDEC, Nadège LE GUEN, Jean-Marie LE MOUNIER, Pascal LEBRETON, Nicolas LORMEL, Roland LUCAS, Christophe MARCHAND, Alexis MENARD, Xavier MERPAULT, Valérie MORFOUASSE, Michel PESLIER, Dominique PORTAL, Antoine RAVARD, Nicolas RÉALLAND, Catherine RENAULT, Sylvain RENAUT, Michel RICHARD, Patrice RONDEL, Christian TARDY, Catherine TIENGOU, Annie VALO, Jackie VENTUROLI.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Sylvain BERNU donne pouvoir à Nathalie TRAVERT-LE ROUX,
- Marie-Claude LESNÉ donne pouvoir à Thierry ANDRIEUX,
- Virginie DEBEGUE donne pouvoir à Alain GUILLOT,
- Samy GOASTER, André HAMON,

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Yvon BERHAULT

Délibération n°2026-052

Membres en exercice : 69 Présents : 64 Absents : 5 Pouvoirs : 3

AFFAIRES GENERALES
COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT
PAR DELEGATION DU CONSEIL LORS DE LA PRECEDENTE MANDATURE

Le Président doit rendre compte des décisions prises dans le cadre de ses délégations.

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 022-200069391-20260505-2026_052_DELIB-DE

Vu :
- Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,
- La délibération n°2023-211 du 12 décembre 2023, relative aux délégations octroyées au Président par le Conseil communautaire,
- La délibération n°2025-079 du 23 mai 2023, validant la structuration du Conseil de développement adoptant le protocole de coopération entre Lamballe Terre & Mer et le Conseil de développement et déléguant au Président des désignations,

Après cette présentation :

Le Conseil communautaire prend acte des décisions prises par le Président :

- **Marchés publics**
  - Décision n°2026-010 – Constitution d'un groupement de commandes avec Lamballe-Armor et le CIAS de Lamballe Terre & Mer pour la passation d'un marché de fournitures de titres restaurant dématérialisés à l'attention du personnel.
  - Décision n°2026-016 – Signature du marché n°26DH009 relatif à une mission d'accompagnement Pacte Territorial 2026-2029 – Attribution de l'accord-cadre à la société SOLHIA Bretagne (Vannes) pour un seuil maximum de 1 000 000 € HT.
  - Décision n°2026-017 – Signature du marché n°26DM010 relatif à des fournitures de bacs roulants avec puces RFID pour la collecte des déchets ménagers – Attribution de l'accord-cadre d'une durée de 2 ans reconductible 2 fois un an à la société ESE France SAS (Crissey) pour un seuil maximum de 250 000 € HT (pour la période initiale) et 125 000 € HT (pour chaque période de reconduction éventuelle).
  - Décision n°2026-022 – Signature du marché n°26CP011 relatif à la location et l'entretien des vêtements de travail – Attribution de l'accord-cadre à la société Blanchisserie d'Armor (Saint-Cast Le Guildo) pour un seuil maximum de 270 000 € HT.
  - Décision n°2026-023 – Approbation de l'avant-projet de travaux de réhabilitation du génie civil du clarificateur de la filière urbaine de la station d'épuration de Souleville (Lamballe-Armor), établi par le bureau d'études CETIA.
  - Décision n°2026-024 – Désignation du lauréat pour la seconde phase de la procédure de concours de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un centre technique de la direction eau et assainissement sur le site de Souleville sur la commune de Lamballe-Armor – Candidat n°37 – Cabinet d'architectures DLW architectes (Nantes).
  - Décision n°2026-029 – Signature du marché n°26UR012 relatif à l'étude d'opportunité sur le devenir du site du Haras national de Lamballe – Attribution à la société Ville Ouverte (Le Pré-Saint-Gervais), mandataire du groupement Vile Ouverte/LMA/Parcours Conseil/Deloitte Avocats, pour un montant de 84 750 € HT.
  - Décision n°2026-036 – Signature du marché n°26EA014 relatif à des travaux de réhabilitation d'ouvrages béton sur le clarificateur de la station d'épuration de Souleville – Attribution à la société PAV Simon (La Remaudière) pour un montant de 204 859,60 € HT.
  - Décision n°2026-045 – Approbation de l'avant-projet des travaux de réhabilitation du poste de relèvement des eaux usées de Pussoué à Erquy, établi par le bureau d'études DB35 pour un coût prévisionnel de 450 000 € HT.
  - Décision n°2026-052 – Signature du marché n°26EA015 relatif à la mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un centre technique de la direction Eau et Assainissement sur le site de Souleville sur la commune de Lamballe-Armor – Attribution au groupement DLW Architectes (Nantes), mandataire du groupement FVA (Hillion), OTEIS (Saint-Grégoire), ITAC (Nantes) et Boîte à paysages (Nantes) pour un forfait de rémunération provisoire de 643 440 e HT avec un taux de rémunération de 15,32% et un montant de missions complémentaires de 45 000 € HT.
  - Décision n°2026-054 – Signature du marché n°26EA018 relatif à la mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une nouvelle station d'épuration sur la commune de Tramain – Attribution à la société Okaré Ingénierie (Cesson-Sévigné) pour un forfait de rémunération

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 022-200069391-20260505-2026_052_DELIB-DE

provisoire de 74 800 € HT avec un taux de rémunération à 5,343%.

- Décision n°2026-055 6 Signature des marchés n°26EN021 à 26EN023 relatifs à la destruction des nids de frelons asiatiques sur le territoire de Lamballe Terre & Mer – Attribution des lots n°1 à 3 aux sociétés suivantes :
  - Lot n°1 « Secteur 1 » - Société NEONATURE (Plélo) pour un seuil maximum de 40 000 € HT pour la période initiale (le montant sera identique pour la période de reconduction éventuelle),
  - Lot n°2 « Secteur 2 » - Société NEONATURE (Plélo) pour un seuil maximum de 35 000 € HT pour la période initiale (le montant sera identique pour la période de reconduction éventuelle),
  - Lot n°3 « Secteur 3 » - Société NEONATURE (Plélo) pour un seuil maximum de 32 000 € HT pour la période initiale (le montant sera identique pour la période de reconduction éventuelle),
- Décision n°2026-060 – Approbation des travaux de renouvellement du réseau d'eau potable, sur une longueur de 600 mètres, pour un montant de 388 318 € (valeur janvier 2026, phase AVP), rue de la Corderie à Quessoy.
- Décision n°2026-068 – Signature du marché n°26AM025 relatif à des travaux de renouvellement des réseaux eaux usées et eau potable du carrefour Saint-Martin – Attribution à la société SATEC Environnement (Vildé-Guingalan), mandataire du groupement SATEC Environnement/Lessard TP, pour un montant estimé de 310 142,50 € HT.
- Décision n°2026-069 – Signature du marché n°26EN026 relatif au suivi de la qualité des eaux de surface (rivières et plans d'eau) – Attribution de l'accord-cadre de services à la société Labocéa (Ploufragan) pour un seuil maximum de 40 000 € HT pour la période initiale (le montant sera identique pour chaque période de reconduction éventuelle).

- **<u>Domanialité</u>**
  - Décision n°2026-014 – Conclusion d'un bail professionnel de location du local kiné n°2 de la maison de santé d'Erquy, à compter du 1er février 2026, selon les conditions suivantes :
    - Surface totale louée : 51,18 m²,
    - Durée : 6 ans non renouvelable,
    - Loyer mensuel : 364,43 € avec dépôt de garantie de 364,43 €,
    - Révision : au 1er octobre, le loyer étant indexé sur l'indice ILAT de l'INSEE du 1er trimestre de l'année,
    - Provision mensuelle fixe sur charges : 76,78 € avec régularisation annuelle en N+1 au prorata des surfaces louées.
  - Décision n°2026-015 – Conclusion d'une convention de mise à disposition de locaux communaux avec chaque commune, selon les conditions suivantes :
    - Durée : 3 ans,
    - Terme : 31 décembre 2027,
    - Renouvellement par décision expresse des parties.
  - Décision n°2026-037 – Conclusion d'une convention d'occupation précaire avec la société CL Immobilier pour le stockage des colonnes enterrées à verre, selon les conditions suivantes :
    - Parcelles cadastrées YL 236, 238 et 240 du Parc d'Activités du Carrefour du Penthièvre à Plestan,
    - Durée : du 1er mars eu 30 juin 2026, renouvelable une fois pour la même période,
    - Loyer mensuel : 1 500 € TTC.
  - Décision n°2026-038 – Conclusion d'une convention d'occupation du bâtiment relais de la Quenotterie avec la société Cooperl Arc Atlantique selon les conditions suivantes :
    - Durée d'occupation : du 1er mars 2026 au 31 décembre 2026,
    - Redevance d'occupation mensuelle d'un montant de 1 050 € TTC,
    - Rappel pour l'occupation du 1er janvier 2026 au 28 février 2026 de 2 100 € TTC,
    - Conservation du dépôt de garantie de 1 000 €,

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 022-200069391-20260505-2026_052_DELIB-DE

  - Abonnements à la charge du locataire.
- Décision n°2026-049 – Conclusion d'un bail professionnel de location du cabinet n°1 de la maison de santé de Pléneuf-Val-André, à compter du 1er avril 2026, selon les conditions suivantes :
  - Surface totale louée : 46,38 m²,
  - Durée : 6 ans non renouvelable,
  - Loyer mensuel : 574,33 € avec dépôt de garantie de 574,33 €,
  - Révision : au 1er juillet, le loyer étant indexé sur l'indice ILAT de l'INSEE du 4ème trimestre de l'année N-1 soit 4ème trimestre 2025,
  - Provision mensuelle fixe sur charges : 69,58 € avec régularisation annuelle en N+1 au prorata des surfaces louées.
- Décision n°2026-064 – Avenant à la convention de mise à disposition de locaux de la crèche La Farandole à l'association Parenteizh pour un espace supplémentaire appelé « Espace à buller », dès le 11 avril 2026 et jusqu'au terme de la convention.
- Décision n°2026-072 – Avenant à la convention de mise à disposition des locaux rue des Gastadours au profit des associations. Nouvelle rédaction : « durée de la convention : cette mise à disposition est conclue pour une durée de 9 ans et prend fin le 31 décembre 2026 ».
- Décision n°2026-073 – Avenant à la convention de mise à disposition de locaux, route de Dinard, au profit de l'association Penthièvre Actions. Nouvelle rédaction : « durée de la convention : cette mise à disposition est conclue pour une durée de 9 ans et prend fin le 31 décembre 2026 ».

- **Urbanisme et patrimoine**
  - Décision n°2026-013 – Déclaration préalable pour le projet de réhabilitation des bassins de gestion des eaux pluviales du Bocage à Lamballe-Armor.
  - Décision n°2026-026 – Demande de permis d'aménager pour le projet de désimperméabilisation du parking mutualisé de la Biocoop et de l'Echo'Système à Lamballe-Armor, propriété de Lamballe Terre & Mer.
  - Décision n°2026-027 – Convention autorisant l'INRAP à réaliser la 2ème tranche du diagnostic archéologique préventif dans le cadre du projet de création du Parc d'Activités de la Tourelle 3, porté par Lamballe Terre & Mer.
  - Décision n°2026-035 – Déclaration préalable et permis de démolir dans le cadre du projet de construction d'une nouvelle station de traitement des eaux usées pour les communes de Moncontour, Trédaniel et Hénon (secteur des Grands Moulins) et implantation d'un poste de transfert sur le site de l'actuelle station d'épuration de Moncontour.
- **Fonctionnement des services publics**
  - Décision n°2026-039 – Création de la régie d'avances pour le règlement des dépenses de fonctionnement de la Direction Communication Attractivité et Relation Usagers de Lamballe Terre & Mer.
  - Décision n°2026-067 – Modificatif à l'acte de création de la régie d'avance pour la gestion du terrain d'accueil des Gens du voyage situé à Lamballe-Armor.
  - Décision n°2026-074 – Règlement des accueils de loisirs 3/11 an689 000s des mercredis, des petites vacances et de l'été à compter du 3 juin 2026.
  - Décision n°2026-075 – Règlement des pôles ados, accueils jeunes et semaine ados à compter du 10 juin 2026.
  - Décision n°2026-076 – Règlement des camps 7-17 ans à compter du 20 mai 2026.
- **Finances et comptabilité**
  - **Subventions attribuées pour un montant total de 765 777 €**
    - **Habitat** pour un montant total de 689 000 €, répartis comme suit :
      - **Aide à l'accession sociale à la propriété** pour un montant de 48 000 €
        - Décision n°2026-011 – Trédaniel – 3 000 €.

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 022-200069391-20260505-2026_052_DELIB-DE

- Décision n°2026-019 – Penguily – 3 000 €.
- Décision n°2026-020 – Quessoy – 3 000 €.
- Décision n°2026-021 – Landéhen – 3 000 €.
- Décision n°2026-028 – Lamballe-Armor – 3 000 €.
- Décision n°2026-030 – Hénansal – 3 000 €.
- Décision n°2026-033 – Hénanbihen – 3 000 €.
- Décision n°2026-034 – Hénanbihen – 3 000 €.
- Décision n°2026-040 – Trébry – 3 000 €.
- Décision n°2026-041 – Sévignac – 4 500 €.
- Décision n°2026-042 – Bréhand – 3 000 €.
- Décision n°2026-050 – Plénée-Jugon – 3 000 €.
- Décision n°2026-070 – Landéhen – 3 000 €.
- Décision n°2026-071 – Lanrelas – 3 000 €.
- Décision n°2026-077 – Plémy – 4 500 €.

o **PIG « Précarité énergétique adaptation »** pour un montant de 1 000 €
- Décision n°2026-003 – Jugon-les-Lacs – 500 €.
- Décision n°2026-009 – Trédias – 500 €.

o **Programme de logements locatifs sociaux** pour un montant de 640 000 €
- Décision n°2026-043 – Octroi d'une subvention de 120 000 € à la commune de Quessoy en vue de la réalisation de 24 logements locatifs sociaux par la SA HLM BSB Les Foyers, lotissement du Verger, 2 et 4 rue Marcel Fromager.
- Décision n°2026-044 – Octroi d'une subvention de 120 000 € à la SA HLM BSB Les Foyers en vue de la réalisation de 24 logements locatifs sociaux sur la commune de Quessoy, lotissement du Verger, 2 et 4 rue Marcel Fromager.
- Décision n°2026-056 – Octroi d'une subvention de 40 000 € à Terres d'Armor Habitat en vue de la construction de 4 logements locatifs sociaux sur la commune de Lamballe-Armor, 31 rue du Docteur Calmette.
- Décision n°2026-057 – Octroi d'une subvention de 20 000 e à la commune de Lamballe-Armor pour la construction de 4 logements locatifs sociaux financés en PLUS et PLAI-O sur la commune de Lamballe-Armor, 31 rue du Docteur Calmette.
- Décision n°2026-058 – Octroi d'une subvention de 15 000 € à la commune de Lamballe-Armor pour la construction de 3 logements locatifs sociaux financés en PLUS et PLAI-O sur la commune de Lamballe-Armor, Trégomar rue de l'Orée.
- Décision n°2026-059 – Octroi d'une subvention de 15 000 € à BSB Les Foyers pour la construction de 3 logements locatifs sociaux sur la commune de Lamballe-Armor, Trégomar rue de l'Orée.
- Décision n°2026-061 – Octroi d'une subvention de 50 000 € à BSB Les Foyers pour la construction de 10 logements locatifs sociaux sur la commune de Lamballe-Armor, lotissement La Grande Prairie, rue Chalmet.
- Décision n°2026-062 – Octroi d'une subvention de 50 000 € à la commune de Lamballe-Armor pour la construction de 10 logements locatifs sociaux financés en PLUS et PLAI-O sur la commune de Lamballe-Armor, lotissement La Grande Prairie, rue Chalmet.
- Décision n°2026-065 – Octroi d'une subvention de 105 000 € à BSB Les Foyers pour la construction de 21 logements locatifs sur la commune de Lamballe-Armor, lotissement Les Côteaux du Levant.
- Décision n°2026-066 – Octroi d'une subvention de 105 000 € à la commune de Lamballe-Armor pour la construction de 21 logements locatifs sociaux financés en PLUS et PLAI-O sur la commune de Lamballe-Armor, lotissement Les Côteaux du Levant.

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 022-200069391-20260505-2026_052_DELIB-DE

- **Economie** pour un montant total de 65 000 €, répartis comme suit :
  - **Aide à l'installation et à la reprise d'exploitation agricole** pour un montant de 45 000 €
    - Décision n°2026-005 – Attribution aux sociétés suivantes :
      - EI BLEU Grégoire – Lamballe-Armor – 3 000 €.
      - EARL DE LA Moulinière – Lamballe-Armor – 3 000 €.
      - EI de DERON Antoine – Bréhand – 6 000 €.
      - EARL Cidrerie du Penthièvre – Hénansal – 6 000 €.
      - EI Victor DIOGO – Hénansal – 3 000 €.
      - EI Sébastien LE MERCIER – 3 000 €.
      - EI LETORT Camille – Eréac – 3 000 €.
      - SCEA Ecurie de la Cassoire – Landéhen – 6 000 €.
      - EI Kévin POREE – Hénansal – 6 000 €.
      - SCEA Ferme de la Rosette – Coëtmieux – 6 000 €.
  - **Aide à l'immobilier d'entreprise** pour un montant de 20 000 €
    - Décision n°2026-046 – Attribution aux sociétés suivantes :
      - SAS AGROLAND – Saint-Alban – 20 000 €.
- **Sport** pour un montant total de 25 227 €, répartis comme suit :
  - **Bourse ou aide aux associations sportives** pour un montant de 25 227 €
    - Décision n°2026-012 – Attribution d'une bourse de formation aux associations suivantes :
      - Lamballe Badminton Club – Lamballe-Armor – 220 €.
      - Foot Camp Gouessant – Coëtmieux – 72 €.
      - US Quessoy Foot – Quessoy – 515 €.
      - Les Vallées FC – Plénée-Jugon – 412 €.
      - Rêves d'apnée – Lamballe-Armor – 288 €.
    - Décision n°2026-012 – Attribution d'une bourse d'apprentissage aux associations suivantes :
      - Dojo Pays de Lamballe – Lamballe-Armor – 1 100 €.
      - Les Lionnes du Penthièvre – Lamballe-Armor – 160 €.
      - Dance M Move – Pommeret – 2 330 €.
      - Sports découverte – Lamballe-Armor – 1 720 €.
      - VC Evron Coëtmieux – Coëtmieux – 410 €.
      - Les Fines Lames Hénonnaises – Hénon – 200 €.
      - Tennis Club Lamballais – Lamballe-Armor – 540 €.
      - Landéhen Basket-ball – Landéhen – 230 €.
      - HDB Emeraude Hénansal – Hénansal – 220 €.
      - Cercle des nageurs – Lamballe-Armor – 380 €.
      - Basket Club Pommeret – Pommeret – 430 €.
      - Les Alpinistes armoricains – Lamballe-Armor – 420 €.
      - Team Bikers – Jugon-les-Lacs – 360 €.
      - US Hunaudaye Plédéliac – Plédéliac – 790 €.
      - Les Dahuts du Mont Bel-Air – Penguily – 430 €.
      - Familles Rurales danse – Lamballe-Armor – 1 600 €.
      - Roller in line Gand Lamballe – Lamballe-Armor – 290 €.
      - Foot Camp Gouessant – Coëtmieux – 650 €.
      - Handball Hénansal-Erquy – Hénansal – 710 €.
      - Penthièvre Tennis de table – Lamballe-Armor – 290 €.
      - US Frémur Fresnaye – Hénanbihen – 470 €.
      - Amicale cyclo Hénon VTT Armel – Hénon – 30 €.
      - AGPVA Gymnastique – Pléneuf-Val-André – 510 €.
      - Rolling Club Penthièvre – Lamballe-Armor – 210 €.

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 022-200069391-20260505-2026_052_DELIB-DE

- ABC Hénon Basket – Hénon – 100 €.
- Tennis Club Quessoy – Quessoy – 100 €.
- Lamballe Athlétisme Club – Lamballe-Armor – 290 €.
- Familles Rurales gymnastique – Lamballe-Armor – 2 430 €.
- US Quessoy Foot – Quessoy – 1 000 €.
- Les P'tits sportifs – Hénon – 570 €.
- Football Club Côte de Penthièvre – Lamballe-Armor – 850 €.
- Lamballe Football Club – Lamballe-Armor – 1 030 €.
- Lamballe Badminton Club – Lamballe-Armor – 120 €.
- Les Vallées FC – Plénée-Jugon – 560 €.
- Club cycliste Moncontourais – Moncontour – 150 €.
- Les Cavaliers de l'Hevoudek – Pommeret – 70 €.
- ART'L – Lamballe-Armor – 670 €.

- Décision n°2026-012 – Attribution d'une bourse handicap à l'association suivante :
  - Handisport Penthièvre – Lamballe-Armor – 1 300 €.

- **Enfance-Jeunesse** pour un montant total de 6 550 €, répartis comme suit :
  - **Bourse projet jeune** pour un montant de 6 550 €
    - Décision n°2026-063 – Attribution d'une bourse projets jeunes aux associations suivantes :
      - Val Xpérience – Pléneuf-Val-André – 2 000 €.
      - Club des jeunes – Moncontour – 2 000 €.
      - Club des jeunes – Hénon – 1 050 €.
      - MJC – Lamballe-Armor – 1 500 €.

- **<u>Demandes de subventions</u>**
  - Décision n°2026-008 – Demandes de subventions dans le cadre de l'animation 2026 du site Natura 2000 des Landes de La Poterie (Lamballe-Armor) :
    - Union Européenne FEDER : 12 827,76 €,
    - Région Bretagne : 6 700,96 €.
  - Décision n°2026-025 – Demandes de subventions dans le cadre de l'animation « milieux aquatiques » du bassin versant de l'Arguenon :
    - Agence de l'Eau Loire Bretagne : 38 093,06 €,
    - Région Bretagne : 14 357,69 €,
    - Département des Côtes d'Armor : 2 100,00 €.
  - Décision n°2026-031 – Demandes de subventions à hauteur de 10 966,17 € auprès du FEADER, du Conseil régional, de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et du Conseil départemental pour la réalisation de l'animation 2026 de la stratégie bocagère, dans le cadre du programme Breizh Bocage.
  - Décision n°2026-032 – Demandes de subventions à hauteur de 163 745,15 € HT auprès du FEADER, du Conseil régional, de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et du Conseil départemental pour la réalisation des travaux bocagers 2025/2026 éligibles au programme Breizh Bocage.
  - Décision n°2026-047 – Demandes de subventions dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie biodiversité2022-2027 :
    - Union Européenne (FEDER) : 149 479,74 €,
    - Région Bretagne (Contrat Nature) : 94 478,97 €.
  - Décision n°2026-048 – Demandes de subventions 2026 dans le cadre du programme bassins versants Gouessant-Flora-Islet :
    - Agence de l'Eau Loire Bretagne : 149 734,94 €,
    - Région Bretagne : 65 516,97 €,
    - Département des Côtes d'Armor : 15 568,94 €,
    - Etat : 73 639,12 €.

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 022-200069391-20260505-2026_052_DELIB-DE

- Décision n°2026-051 – Demandes de subventions dans le cadre de l'aménagement de la Route des Landes de La Poterie :
  - Fondation du patrimoine – Prix impact régional : 20 000 €,
  - Fondation du patrimoine – Appel aux dons : 16 000 €,
  - Région Bretagne – Bien vivre partout en Bretagne : 29 245 €,
  - Fondation de France – Breizh Biodiv : 20 000 €,
  - Département des Côtes d'Armor – Dotation ENS : 7 630 €.

- **<u>Eau Assainissement</u>**
  - Décision n°2026-018 – Convention de déversement des eaux usées non domestiques par SOBREVAL dans le système public d'assainissement.

- **<u>Conseil de développement</u>**
  - Décision n°2025-202 – Evolution de la composition du Conseil de développement :
    - Mise à jour de la liste des membres désignés à siéger au sein du Conseil citoyen pour la fin du mandat, soit au 31 décembre 2026,
    - Mise à jour de la liste des membres associés, désignés à siéger au sein de l'assemblée citoyenne.

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN

POUR EXTRAIT CONFORME,
A Lamballe-Armor,
Le Président,
Thierry ANDRIEUX

Signé par : Thierry ANDRIEUX
Date : 13/05/2026
Qualité : Président de Lamballe Terre & Mer

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LAMBALLE TERRE & MER -22-